



Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

Mardi 17 mars 2025

Madame, Monsieur, chers paroissiens, chères paroissiennes,

En 2025 votre générosité a permis une augmentation de la collecte du denier de 6,7 % par rapport à 2024. Vous avez été 380 donateurs à contribuer au fonctionnement de notre paroisse et plus globalement à celui de notre diocèse et de l'Église (400 donateurs en 2024). Votre générosité nous donne confiance dans notre capacité à nous engager dans de nouveaux projets au service de notre mission d'évangélisation.

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour « le denier de l'Église ».

Je me permets de rappeler en particulier à ceux (nouveaux paroissiens, jeunes...) qui reçoivent pour la première fois cette lettre de lancement du denier quelques points :

Notre paroisse ne vit que grâce à vos dons et notamment le denier de l'Église qui en représente les 2/3. Comme un foyer ou une association, nous devons couvrir nos dépenses par des ressources, et dégager un résultat positif qui nous permet d'investir pour notre avenir. Vous pourrez consulter les compte de la paroisse en 2025 au verso.

Le denier n'est pas un simple don à une association caritative mais une contribution indispensable au fonctionnement de l'Église dont nous sommes membres, et qui nous sert.

Nous sommes membres de l'Église par notre foi, par notre participation aux messes dominicales, aux célébrations à chaque étape de la vie, baptême, première communion, profession de foi, confirmation, mariage, obsèques. Et si nous en sommes membres, participer financièrement ne peut pas être facultatif.

Quelle doit être notre contribution ? Chacun donne selon ses moyens, et en évaluant en conscience l'importance que l'Église représente pour lui, par exemple, comme le suggère l'Église 1% de ses revenus ou une ou deux journées de revenu (en 2024 le don moyen par donateur est de 626 €).

Et maintenant comment faire ?

- Si vous souhaitez contribuer au denier vous trouverez les modalités pratiques en annexe.
- Si vous êtes prêts à mettre en place un prélèvement mensuel, cela facilite la gestion de la paroisse. Pour ceux qui ont déjà opté pour ce mode de don vous pouvez à tout moment en revoir le montant en écrivant à l'adresse dde@diocese92.fr
- Si vous pensez qu'il faut démultiplier cette démarche transmettez cette lettre à vos amis, à vos voisins.
- ... Et n'hésitez pas à me faire part de vos propositions pour la paroisse ou de vos réactions sur ce que vit la paroisse ou plus globalement notre Église.

Les dons bénéficient d'une réduction d'impôts de 66%. Si vous êtes assujettis à l'IFI et que vous souhaitez bénéficier de la réduction de 75% il convient de contacter l'économiste (Tél. : 01 45 34 11 97) qui vous expliquera comment procéder.

D'avance, je vous remercie de votre soutien à l'Église pour qu'elle continue sa mission à Meudon et au-delà.

Père Yannick, votre curé, et le Conseil Économique.

Comptes 2025 de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

Euro	Comptes 2025	Comptes 2024	Évolution comptes 25/24 en %
Denier	239224	224271	6.70%
Quêtes	67995	64793	4.90%
Baptêmes, caté, mariages, obsèques	28200	29461	-4.30%
Autres (troncs, cierges, offrandes...)	10325	8381	23.20%
Mise à disposition des Tybilles	24590	30620	-19.70%
TOTAL RECETTE	370334	357526	3.60%
Mise à disposition parking à la SNCF	24000		
TOTAL RECETTE AVEC PARKING	394334	357526	10.30%
Frais personnels (laïcs, prêtres)	114105	98969	15.30%
Bâtiments (entretien, travaux)	28017	30353	-7.70%
Eau, gaz, électricité	22312	25288	-11.80%
Événements et cultes (pots, concerts...)	8487	14346	-40.80%
Autres frais de fonctionnement	20449	18999	7.60%
FRAIS DE GESTION	193371	187956	2.90%
Caisse solidarité diocèse	40000	40000	0%
Dotation aux amortissements et prov.	10169	12629	-19.50%
Contribution aux charges du diocèse	62388	61452	1.50%
Aumônerie de l'Enseignement Public	13000	18000	-27.80%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	318927	324268	-1.60%
Études Tybilles	36540		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION AVEC ÉTUDES TYBILLES	355467	324268	9.60%

Comment donner ?

- Vous pouvez donner en flashant le QRCode :



- Vous pouvez donner sur le site www.nda-meudon.fr par carte bancaire ou en mettant en place un prélèvement automatique.
- Vous pouvez aussi adresser un chèque ou des espèces au secrétariat paroissial mais nous recommandons les dons par carte bancaire ou par prélèvement qui facilitent la gestion. Vous trouverez ci-dessous l'imprimé à renseigner pour les chèques et les espèces.



Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

Versement au denier de l'Église 2026

Bulletin à retourner avec votre contribution par chèque ou en espèces, dans une enveloppe à remettre au presbytère ou à la quête.
Chèque à l'ordre de "Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption".

M. Mme Mlle
 Nom
 Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Email *
 Téléphone *

Acceptez-vous de recevoir du courrier par mail ?

- Oui
 Non

Montant du don :

Chèque Espèces

Date :

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » et dans le cadre du Règlement Général pour la protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir communication des informations vous concernant que nous conservons, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la paroisse.

- Je souhaite recevoir un reçu fiscal
 Je souhaite le recevoir par mail
 Je souhaite le recevoir par courrier

* facultatif, mais très utile pour la paroisse qui s'engage à n'utiliser ces informations que pour ses propres activités.